



LE présent Registre, contenant *deux* feuillets, cotés & paraphés par premier & dernier, par Nous Marie-Louis-François MARQUELET, Chevalier, Seigneur de la Noue, Conseiller du Roi, Président & Lieutenant-Général au Bailliage & Siege-Présidial de Meaux, pour servir avec celui par Nous aussi coté cejourd'hui, à enregistrer les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures de la Paroisse d *St. Germain*

pendant l'Année mil sept cent soixante-
deux & six semaines au plus tard après l'expiration de ladite Année, être l'un des deux Registres, signé, conformément à la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, & certifié véritable par le sieur Curé de ladite Paroisse, apporté ou envoyé sûrement au Greffe dudit Bailliage; sous peine, contre ledit sieur Curé, de dix liv. d'aumône, & de saisie de son temporel; & contre les Marguilliers, de dix livres d'amende; le tout suivant ladite Déclaration & les anciennes Ordonnances. Fait à Meaux, en notre Hôtel, le *Quinze* Décembre mil sept cent soixante-*deux*

Marquelet

M. le Curé est prié de faire le relevé de son Registre, ainsi qu'il est marqué ci-dessus

6. Baptêmes de Garçons.	1.	Mariages.	6.	Morts d'Hommes.
6. Baptêmes de Filles.			6.	Morts de Femmes.

Le présent Certificat reconnoit
c'est à dire par devant moi
L'officier de la Mairie de
la Ville de Paris, en vertu
de son Pouvoir, que le
dépouillé ci-dessus est
le véritable et légitime
dépouillé de la dite
Mairie de Paris, et que
le dit acte est véritable
et légitime, et que
le dit acte est
le véritable et légitime
dépouillé de la dite
Mairie de Paris, et que
le dit acte est véritable
et légitime, et que
le dit acte est le véritable
et légitime dépouillé
de la dite Mairie de Paris.

Je soussigné, Greffier
Meaux, reconnois que
Prêtre, Curé de la P
a ce jourd'hui envoyé
deux Registres de Bapt
en ladite Paroisse pend
Le présent A
mil sept cent la

Je soussigné, Greffier
Meaux, reconnois que
Prêtre, Curé de la P
a ce jourd'hui envoyé
deux Registres de Bapt
en ladite Paroisse pend
Le présent A
mil sept cent la

L'an 1779 le vingt sixième
mars et le jour de la
par nous curé soussigné
fils de Antoine Fourc
Genoivre Chauveau sa
Nicolas Michel Nantier
Rozalie Quévin qui ont
approuvé le tout l'audem
ligne. nicolas michel nantier



M. roalie quévin
Curé de St Germain l'Auxerrois

L'an 1779 Le vingt sixième
Le Curé de cette paroisse par moi Curé
de vigny, en l'absence de M. Le Curé Le Corps
de Marie Madeleine Moutoucaup âgée de
six mois, fille de Jean Pierre Moutoucaup
marchand de papier et de Marie Madeleine
Xicome son épouse demeurans ci devant
à Paris, qui étoit en nourrice chez Marie
Charlotte Beguin femme de défunt Thomas Borché,
en présence de Joseph Dupontons Curé Paroissial
et de Jean Baptiste Le Richer Bedeau qui ont
signé. Le Richer

M. roalie quévin
Le Curé de St Germain l'Auxerrois

Le Curé de St Germain l'Auxerrois
M. roalie quévin

B.
g.

L'An 1779 le vingt trois Janvier est né de légitime mariage et le lendemain a été baptisé par nous curé soussigné Louis Denis fils de Denis Pierre fleurot chanoine vové et de Marie françoise hantier sa femme le parois de Saint Martin qui a signé et la maraïne Marie lli, abteli flans qui a déclaré ses parents signés avec interpres.

Le Pante fontaine, un d'atillbardeu

sep.
f.

L'An 1779 le trois février est decedé muni des sacraments de penitence et d'extremunction es le lendemain a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par nous curé soussigné Jeanne françoise novre âgée de quatre et son aïe et de son épouse de Thoma Champs, laquelle inhumation a été faite en présence de dit Thoma Champs, de Jeanne alexandre novre frère de sa femme, de Philippe vermette et de Pierre Blot les beaux frères et autres qui ont signé avec nous. approuvons le tout que par raye dans les septiesme ligne. *Samy*

H. Nouer Formilley pierre Blot

Le Pante fontaine, un d'atillbardeu

B.
f.

L'An 1779 le quinze février est né de légitime mariage et le lendemain a été baptisé par nous curé soussigné Michel de Cille de Germain Choutareud, l'atillbardeu, et de Marie Françoise Suzanne Barbeut sa femme, le parois de Saint Martin qui ont signé avec nous et parant

fontaine, un d'atillbardeu

3/29

hg.
h.

L'An 1779 le vingt trois de cette paroisse par Jean Dominique Haumit cinquante ans en presque parent, Maron deux et de Riché Bedeau, et de Joseph duvantai Clerc paroisial, qui ont signé avec nous



février est decedé inhumé dans le cimetière nous curé soussigné manouvrier âgé de soixante de Pierre Ambroise paroisie, de Jean Baptiste de Joseph duvantai Clerc paroisial, qui ont signé avec nous

Le Riché fontaine, un d'atillbardeu

sep.
f.

L'An 1779 le dix mars est decedé et le lendemain a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par nous curé soussigné Jean Pierre andré Boicou âgé de quatre mois et six jours fils de Nicolas la Cour Berger en cette paroisse et de Marguerite Joly en presque de Joseph duvantai Clerc paroisial et de Jean Baptiste de Riché Bedeau qui ont signé avec nous

Le Riché fontaine, un d'atillbardeu

B.
f.

L'An 1779 le dix septième de Mars a été baptisé par nous curé soussigné de Riché paro de Signy en la baronne de Mousmeur le père de Marie Delain de Riché de légitime mariage de Claude Ambroise Duvignat Manolier et de Marie Elizabeth Joly Demere d'epoux de Perrin a été Jean Ambroise Paroissien ou curé de paroisse, de Marie Marie et Nicole Vermette qui ont signé avec nous et parant

Signy en la baronne de Mousmeur

B. G.
L'an 1779 le vingt et un mars est né de légitime mariage et le lendemain a été baptisé par nous, curé Souffigné, Jean Louis fils de Louis Chauvin et de Marie Marguerite Antoinette Beauquesne, le parrain Jean Pierre Beauquesne et la marraine Marie Delame Chauvin, les parents a signé et la marraine a déclaré ne savoir signer de ce interpellés. Baquet.

Jean Louis Beauquesne fontaine
curé de hillardou

B. G.
L'an 1779 le cinq mai est née de légitime mariage et le même jour a été baptisée par nous, curé Souffigné, Marie Anne fille d'Augustin Bussière manoeuvrier et de Marie Anne Grosjeu sa femme les parrains Antoine Cleophas Bussière qui a signé et la marraine Marie Catherine Grosjeu qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellés Antoine Cleophas Bussière

fontaine
curé de hillardou

B. G.
L'an 1779 le sixième jour de May est né de légitime mariage et le même jour a été baptisé par nous, curé Souffigné, Nicolas par de Vignobly en l'absence de son Mari, le père Nicolas Ministres fils d'Hubert et d'And manoeuvrier et de Anne Boursette sa femme sa parrain Nicolas de la ville, la marraine Marie Nicole Vermith qui ont signé avec nous, Marie Nicole Vermith Nicolas de la ville

Orban curé de Vignobly

422
L'an 1779 le quatorze le lendemain a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par nous curé Souffigné, Alexandre Marie l'imon fils de deux ans et deux mois et demi manoeuvrier fils de Guillaume dit l'imon, sculpteur et d'Anne Royale Paroisse sa femme demeurant fauxbourg Marten, Paroisse J. Laurent qui étoit confie a Marie François Nantes femme de Denis Pierre fleurot dans cette paroisse laquelle inhumation a été faite en présence de Joseph Duponty clerc de paroisse et de Jean Baptiste le Riche Bedeau Jean Dussault & Le Riche

fontaine
curé de hillardou

B. G.
L'an 1779 le cinq juin est décédée et le lendemain a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse par nous curé Souffigné, Victoire Chatelain âgée deux ans, fille de Dominique Chatelain manoeuvrier et de Marie Jeanne Charles, des paroisse, en présence de Joseph Duponty clerc de paroisse et de Jean Baptiste le Riche Bedeau Dussault &

Le Riche fontaine
curé de hillardou

B. G.
L'an 1779 le sixième jour est décédée et le lendemain a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse par nous curé Souffigné, Jacques Joseph Duvini que chatelain âgé de trois ans et quatre mois, fils de Dominique Chatelain manoeuvrier et de Marie Jeanne Charles, des paroisse, en présence de Joseph Duponty clerc de paroisse et de Jean Baptiste le Riche Bedeau

Dussault & Le Riche fontaine
curé de hillardou

Sup.
G.

L'an 1779 le vingt deux^{es} Juin est deudé et le lendemain
a été célébré dans le curatère de cette paroisse par nous
curé soussigné Jean Indrieu Bianuel aagé de cinquon un ans plus
d'Antoine Bianuel manouvrier et de Marie Anne Vermeille,
en présence de Joseph Dusautoy clerc paroissial et de Jean Baptiste
le Riche, bedeau qui ont signé. approuvons le tout deus ajoints
sans la procureur ligne.

Le Riche
Dusautoy B. Fontaine
curé et tribardou

B.
F.

L'an 1779 le deux juillet est née de legitime
mariage et le même jour a été baptisé par nous
curé et parrain soussigné Victoire Adelaide fille
de Pierre Bertrand, Maître en chirurgie dans
cette paroisse, et de Marie Genevieve Pigot, la
maraine Marie Genevieve Victoire Marest Epouse
de M. Jacques Borquet Laboureur a vignes qui
a signé avec nous. M. J. Marest
curé et tribardou

M.

L'an 1779 le six juillet, baux publics, fiancailles
célébrés, lettres de mariage visées par nous curé de cette
cette paroisse soussigné, de recu en cette Eglise de
Mutuel Couventement qu'ils ont donné par paroles
de preson au Mariage de Antoine Beau
fils majeur de Jean Baptiste Bruot et de de sa femme
Jeanne Mathina de la paroisse de Chardonnin
donné par, et Marie Genevieve Thominie veuve
de Dominique Mansuit de cette paroisse de cette

part et deus ad demum La benediction
Alexandre en presence du curé et de l'epouse
de Jean Baptiste Bruot et de Louis Charles
manouvrier deus curés et de Louis Charles
manouvrier deus curés et de Louis Charles
l'epouse de Antoine Pigot, et de Francois
hautier cousin germain qui ont signé avec
nous. L'aut en cette Eglise qui en cette de chaussonin
anloin Brunon Jean B. Bruot Pigot



Louis charb. Francois Martier
Dusautoy B. Fontaine
curé et tribardou

S.
F.

L'an 1779 le vingt quatre juillet epousee et le lendemain
a été célébré dans le curatère de cette paroisse par nous
curé soussigné Marie Anne Grossie fille soussignée de Buffin
et de Marie Anne Grossie, aagé de six ans deux mois et demi
en presence de Joseph Dusautoy clerc paroissial et de
Jean Baptiste le Riche, bedeau, qui ont signé

Dusautoy B. Le Riche
curé et tribardou

B.
F.

L'an 1779 le deux avon est née de legitime mariage
et le même jour a été baptisé par nous curé
soussigné, Marguerite Françoise Adelaide fille
de Jean Pierre Maurice Laboureur dans cette paroisse
de Marie Marguerite Rabé, le parrain Françoise
Martier qui a été clerc ne s'arrivé signé de et interpellé
la maraine Jeanne Marguerite deus curés qui a été
avec nous Jeanne Marguerite deus curés

Dusautoy B.
curé et tribardou

Le mil sept cent soixante dix neuf le dix huitième jour de Janvier
 De l'année de la naissance par nous Pierre père de Signaly en
 l'absence de M^{rs} de Sully, sous signé, Marie Angélique née
 Thier du légitime mariage de Louis de Sully de Breuille et
 de Marie Françoise de Sully son épouse
 Le père et mère, Le Baron Guillaume de Breuille premier
 femme de Jacques Simon premier, et d'Ambray qui ont signé le
 présent acte avec nous, J J Boquet Secré

B.
 F.
 (with the seal)

Pierre père de Signaly

L

Le p.
 F.

Le mil sept cent soixante dix neuf le dix huitième jour de Janvier
 a été inhume dans le cimetière de cette paroisse par nous un J^{re} de
 Marie Louise Troiset, âgé de ~~vingt~~ ^{vingt} ans, fils de Michel Dominique Troiset
 marchand à Paris, et de Marie Thérèse Françoise de Sully de Breuille
 à Paris, et de Marie Thérèse Françoise de Sully de Breuille, laquelle étoit en
 nourri et de Marie Louise de Sully de Breuille, femme de Louis Troiset, et
 laquelle inhumer dans le cimetière de cette paroisse par nous un J^{re} de
 Louis de Sully, et de Marie Thérèse de Sully de Breuille, qui ont signé
 le présent.

J^{re} de Sully de Breuille

Pierre père de Signaly

Le mil sept cent soixante dix neuf le dix huitième jour de Janvier
 a été inhume par nous Pierre père de Signaly Marie Françoise
 de Sully de Breuille du légitime mariage de Louis de Sully de Breuille
 et de Marie Françoise de Sully de Breuille son épouse
 Le père et mère, Le Baron Guillaume de Breuille premier
 femme de Jacques Simon premier, et d'Ambray qui ont signé le
 présent acte avec nous, Marie Angélique de Sully de Breuille
 Pierre père de Signaly

Trilbardou